

Notes sur le budget 2026

Postes de dépenses financés par le dispositif Culture-Actions :

- Billets spectacles partenaires (pour bénéficier d'un accompagnement de la Colline et du Rond-Point, les troupes du festival doivent assister à des spectacles donnés dans ces lieux)
- droits d'auteur
- impressions et publicité
- 40 % de la location de la salle.

Sachant que la CVEC prendrait en charge 30 % de la location de la salle et Sciences Po le reste de la salle et tous les autres postes de dépense.

Il nous est impossible de connaître le montant exact des droits d'auteur avant la sélection des pièces. Il en va de même pour le montant de l'accompagnement artistique, pour la rémunération du graphiste ou pour le nombre de billets que nous devrons offrir aux troupes pour fréquenter les lieux partenaires. Nous nous basons sur une moyenne des montants des années précédentes et/ou sur une recherche des coûts moyens pour les prestations de graphisme que nous demanderons. Nous ne pouvons donc pas fournir de devis précis pour cette année. C'est pour cette raison que nous joignons en justificatifs des exemples de devis des années précédentes ainsi que le bilan financier de l'édition 2025.

Comme vous l'aurez constaté, nous avons un budget plus important cette année, et nous demandons 3500 euros à Culture-ActionS contre 3000 euros l'an dernier.

Cela s'explique de plusieurs façons :

- Premièrement, nous avons décidé de doubler le défraiement des jurys car la somme symbolique de 100 euros était très en dessous des prestations et des compétences des professionnels sollicités.
- Deuxièmement, malgré beaucoup d'efforts, nous n'avons pas trouvé de graphiste étudiant bénévole ou acceptant de travailler pour une somme symbolique (100 euros l'an dernier). Nous devons donc prévoir une rémunération de graphiste professionnel débutant, que nous avons estimée à 700 euros minimum pour réaliser une affiche par spectacle et une affiche générale à partir d'une charte graphique établie l'an dernier.
- Enfin, Sciences Po a décidé de réduire progressivement les financements accordés au festival car ce dernier ne bénéficie pas exclusivement à la communauté de l'école...

Nous sommes conscients que les postes de dépenses qui ont augmenté ne sont pas du ressort du dispositif Culture-ActionS. Cependant, nous comptons utiliser les subventions que vous nous accorderiez pour financer les postes fixes traditionnels qui eux n'ont pas augmenté. L'augmentation de 500 euros par rapport à l'an dernier est donc uniquement due à la baisse de financements venant de Sciences Po.

Merci d'avance pour votre compréhension,

Zoé Brioude, Co-directrice du festival Écarts.